

Comment remplir le dossier de demande ?

Il y a plusieurs parties dans le dossier de demande.
Ces différentes parties ont des couleurs différentes.
En fonction de votre situation, vous devez remplir certaines parties.

Vous pouvez être dans différentes situations

- 1) C'est votre première demande d'aide à la MDPH
- 2) Vous avez déjà une aide de la MDPH.
Cette aide va s'arrêter et vous voulez continuer à avoir cette aide
- 3) Vous avez déjà une aide de la MDPH et
vous voulez que la MDPH regarde une nouvelle fois
votre situation parce qu'elle a changé.

1) C'est votre première demande d'aide à la MDPH

Vous devez remplir la partie sur votre identité.
C'est la partie bleue avec la lettre A.



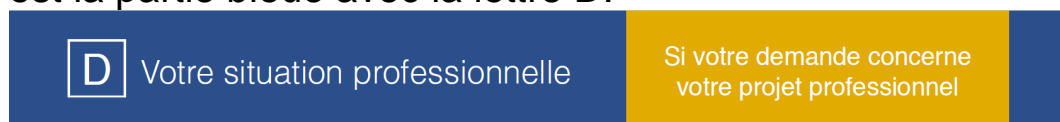
Vous devez aussi remplir la partie sur votre vie quotidienne.
C'est la partie verte avec la lettre B.



Si vous avez besoin d'aide ou si votre enfant a besoin d'aide à l'école
vous devez aussi remplir la partie sur la vie scolaire.
C'est la partie violette avec la lettre C.



Si vous avez besoin d'aide pour avoir un travail ou garder un travail
vous devez aussi remplir la partie sur votre situation professionnelle.
C'est la partie bleue avec la lettre D.

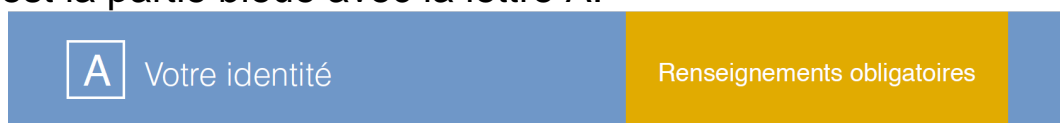


2) Vous avez déjà une aide de la MDPH.

Cette aide va s'arrêter et vous voulez continuer à avoir cette aide

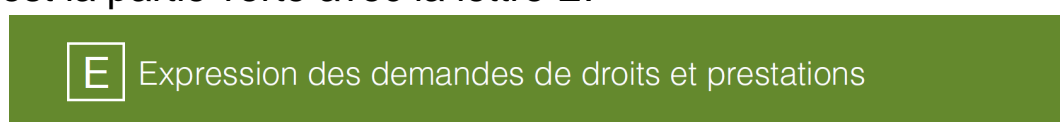
Vous devez remplir la partie sur votre identité.

C'est la partie bleue avec la lettre A.



Vous devez aussi remplir la partie E.

C'est la partie verte avec la lettre E.



3) Vous avez déjà une aide de la MDPH et vous voulez que la MDPH regarde une nouvelle fois votre situation parce qu'elle a changé

Vous devez remplir la partie sur votre identité.

C'est la partie bleue avec la lettre A.



Vous devez aussi remplir la partie sur votre vie quotidienne.

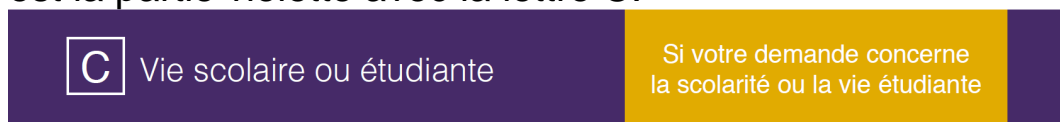
C'est la partie verte avec la lettre B.



Vous pouvez aussi remplir la partie sur la vie scolaire

si vous avez besoin d'aide ou si votre enfant a besoin d'aide à l'école.

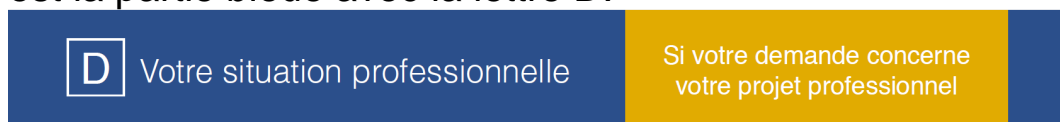
C'est la partie violette avec la lettre C.



Vous pouvez aussi remplir la partie sur votre situation professionnelle

si vous avez besoin d'aide pour avoir ou garder un travail.

C'est la partie bleue avec la lettre D.



Une personne de votre famille vous aide au quotidien

Dans toutes les situations si une personne de votre famille vous aide au quotidien elle peut donner des informations dans votre dossier sur l'aide qu'elle vous apporte. Elle peut dire quels sont ses besoins. La personne de votre famille qui vous aide au quotidien peut remplir la partie rose avec la lettre F.

Remplir cette partie n'est pas obligatoire.

F

Vie de votre aidant familial

Si vous souhaitez exprimer des besoins en tant qu'aidant familial

Dans le dossier de demande, il y a des parties avec des pointillés pour écrire du texte. Vous êtes libre d'écrire ce qui est important pour vous à cet endroit. N'hésitez pas à écrire ce dont vous avez envie. Vous pouvez aussi expliquer vos difficultés dans votre vie de tous les jours, au travail ou à l'école.

Quels documents devez-vous donner ?

Vous devez compléter le dossier de demande et donner des documents pour que votre dossier soit complet.

Vous devez donner :

Un certificat médical

Le certificat médical est fourni par la MDPH en même temps que le formulaire de demande. Un certificat médical est un document écrit par votre médecin. Votre médecin explique dans ce document vos difficultés liées à votre handicap et vos problèmes de santé. Le certificat médical doit avoir moins de 6 mois.

Une photocopie de votre carte d'identité si vous êtes français, un justificatif d'identité si vous êtes Suisse ou ressortissants des pays européens.

Une photocopie de votre titre de séjour si vous n'êtes pas français ou suisse ou si vous ne venez pas d'un pays de l'union européenne. Un titre de séjour est un document officiel. Ce document dit que vous avez le droit de vivre en France.

Une photocopie d'un justificatif de domicile.

Un justificatif de domicile est un document officiel où il y a votre adresse. Par exemple, une facture d'électricité.

La photocopie du jugement si un juge a pris une mesure de protection pour vous.

Vous pouvez aussi donner d'autres documents. 

Vous donnez d'autres documents s'ils sont utiles à la MDPH pour comprendre les difficultés que vous avez à cause de votre handicap. Par exemple un compte rendu de formation, le bilan médical d'un spécialiste tel que psychiatre, psychomotricien.....et suivant la demande RIB, avis d'imposition, fiche médecine du travail.



Vous voulez déposer votre dossier ?



23 rue d'Arcole
42000 SAINT ETIENNE

Horaires d'ouverture :
De 8h30 à 15 heures

Antenne Forez 53, rue de la république 42600 MONTBRISON 8 h 30 à 12 h 30 13 h 30 à 17 h	Antenne Gier-Ondaine-Pilat 31, rue de la République 42400 SAINT CHAMOND 8 h 30 à 12 h 13 h 30 à 17 00	Antenne Roanne 31/33, rue raffin 42300 ROANNE 8 h 30 à 12 h 30 13 h 30 à 16 h 30
--	--	---

Vous voulez envoyer votre dossier par la poste ?



Maison Loire Autonomie - MDPH
2 rue Charles de Gaulle
42022 SAINT ETIENNE CEDEX 1

